

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR AFFICHAGE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 octobre à St-Barthélemy le Plain, en Mairie, sous la présidence de M.DARD Thierry, Maire.

Étaient présents : DARD Thierry – BUFFIERE Didier – ROCHE Eric – OSTERNAUD Grégory – VAUX Françoise – CHAPELLE Patrick – COISSIEUX Jean-Yves – CELLIER Jean-Paul – PALISSE Eric – DESPESSE Arnaud – COISSIEUX Gilles – CHAPOUTIER Dominique – VERON Cédric – DESESTRET Laurent

Étaient absents excusés : FIGON Evelyne (procuration CHAPELLE Patrick)

Secrétaire de séance : OSTERNAUD Grégory

1. Attribution du marché de voirie 2014

M.le Maire présente au Conseil le compte-rendu de la commission voirie qui s'est réunie le samedi 18 octobre afin d'ouvrir les plis des marchés publics. 5 entreprises avaient été sollicitées, 4 ont soumissionné. Après étude des propositions, la commission voirie a retenu l'entreprise la mieux disante. Ce choix a fait l'objet d'une vérification par l'ATESAT qui a validé cette décision. Le Conseil Municipal valide ce programme à 13 voix pour et 2 abstentions.

2. Demande d'aide exceptionnelle de l'OGEC

M. le Maire donne lecture au Conseil de la lettre envoyée par l'OGEC le 30 septembre sollicitant une aide exceptionnelle de la part de la commune. En effet l'association a dû faire face à des dépenses lourdes et imprévues à savoir le goudronnage de la cour suite à un accident et la rénovation de la cantine scolaire. Après délibération, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la moitié de la somme à titre exceptionnel.

3. Sollicitation d'un cabinet d'études pour le choix du prestataire de maintenance de la station d'épuration

M. le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études afin d'établir le cahier des charges qui sera utilisé pour choisir le futur prestataire de maintenance de la station d'épuration. Ce contrat sera d'une durée de 6 ans. Le conseil municipal approuve la sollicitation d'un bureau d'études.

4. Décision modificative n°1

M. le Maire explique qu'une opération budgétaire est nécessaire afin d'ouvrir des crédits pour solder l'opération SDE pour le remplacement de la 2^e tranche des ballons fluorescents. Une écriture comptable sera donc réalisée pour clôturer l'opération.

5. Convention pour participation scolaire avec la commune de St-Jean de Muzols

M. le Maire présente au Conseil la convention adressée par la commune de St-Jean de Muzols concernant la participation aux frais de scolarité des enfants domiciliés sur St-Barthélemy et allant à l'école à St-Jean de Muzols. Pour l'année 2013/2014, 3 élèves étaient concernés (1 en maternelle, 2 en primaire). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

6. Opposition au projet de suppression des dotations directes aux communes

M. le Maire donne lecture de la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France pour s'opposer au transfert programmé des dotations directes des communes aux intercommunalités. L'association d'élus craint que cela soit le début de la disparition des petites communes au profit des EPCI, et souhaite dénoncer ce projet. A l'unanimité le Conseil Municipal soutient cette démarche et vote cette motion.

7. Indemnité de conseil du Trésorier

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle délibération est nécessaire afin d'accepter le versement de l'indemnité de conseil à M.DESPORTES, Trésorier. Le Conseil Municipal accepte le versement de cette indemnité.

8. Réfection des bâtiments communaux

Dans le cadre du projet de réfection des logements communaux de l'immeuble « Soleil levant », M. le Maire présente au Conseil les devis de Maxime ROMAIN (électricité) et Xavier PALISSE (menuiserie) pour le remplacement des appareils de chauffage et des fenêtres.

Le Conseil Municipal valide ces devis et va engager les travaux.

9. Demande de déclassement du chemin de la Tuilière

M. le Maire présente au Conseil la demande de la SCI Les Glycines de faire déclasser le chemin rural de la Tuilière. Cette demande avait déjà été faite auprès du précédent Conseil municipal en 2011 qui avait alors donné son accord. Or après délibération, et considérant que le déclassement de ce chemin enclaverait les parcelles voisines, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande. Le chemin ne sera donc pas déclassé, et la SCI les Glycines en sera informée par courrier.

10. Logement Le Fournil

M. le Maire rappelle au Conseil que le logement qui vient de se libérer à l'immeuble « Le Fournil » a fait l'objet de travaux de réfection réalisés par les locataire. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'offrir à la locataire les 15 jours de loyer d'octobre en contrepartie.

11. Questions diverses

- Un groupe de travail se réunira prochainement (composé de ROCHE Eric, OSTERNAUD Grégory, DESESTRET Laurent, VERON Cédric, DESPESSE Arnaud, CELLIER Jean-Paul, BUFFIERE Didier) afin de faire le point sur les illuminations de Noël et leur emplacement
- Eric PALISSE et Arnaud DESPESSE représenteront le Conseil Municipal lors du repas du CCAS du 22 novembre prochain. Un système de rotation sera mis en place pour que chaque conseiller soit choisi sur la durée du mandat.